

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

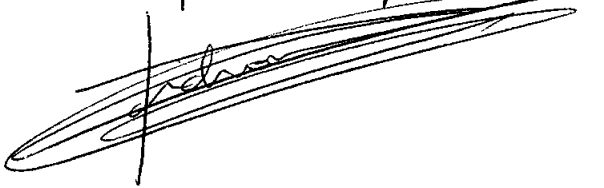
Numéro de gestion : 2019 B 01548 Numéro SIREN : 791 991 334 Nom ou dénomination : AAPRC

Ce dépôt a été enregistré le 16/08/2023 sous le numéro de dépôt 65069

AAPRC
Société par Actions Simplifiée au capital de 4 000 €
Siège social : 87 rue de la Roquette - 75011 PARIS
RCS PARIS 791 991 334

Comptes annuels déposés le :
28 MARS 2023
Sous le N° : 65 069

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022

« Certifiés conformes »
Certifiés conformes

Annick PICHAVANT-RUTY
Présidente

APR

Bilan Actif

		31/12/2022		31/12/2021	
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				266,20
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	7 612,62	2 085,89	5 526,73	3 001,63
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	7 612,62	2 085,89	5 526,73	3 267,83
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
COMPTES DE REGULARISATION	Créances clients et comptes rattachés	3 312,00		3 312,00	5 835,95
	Autres créances	462,88		462,88	3 984,45
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	96 000,00	6 808,25	89 191,75	96 000,00
	DISPONIBILITES	6 819,88		6 819,88	43 023,79
	Charges constatées d'avance				250,00
	TOTAL (III)	106 594,76	6 808,25	99 786,51	149 094,19
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	114 207,38	8 894,14	105 313,24	152 362,02

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

APR

Bilan Passif

	31/12/2022	31/12/2021
Capital social ou individuel	4 000,00	4 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
RESERVES		
Réserve légale	800,00	800,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	20 016,47	97 423,58
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	36 267,33	5 592,89
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total des capitaux propres	61 083,80	107 816,47
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total des provisions		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)	3 382,60	7 673,60
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 394,63	1 812,14
Dettes fiscales et sociales	39 452,21	35 059,81
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
Total des dettes	44 229,44	44 545,55
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	105 313,24	152 362,02
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	36 267,33	5 592,89
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	44 229,44	44 545,55
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3) Dont emprunts participatifs		

APR

Compte de Résultat ^{1/2}

		31/12/2022	31/12/2021
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue (Biens)		
	Production vendue (Services et Travaux)	73 774,98	73 774,98
	Montant net du chiffre d'affaires	73 774,98	108 305,31
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation		
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		
	Autres produits	5,17	2,49
	Total des produits d'exploitation (1)	73 780,15	108 307,80
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	22 833,27	29 155,30
	Impôts, taxes et versements assimilés	75,00	5 105,00
	Salaires et traitements		50 000,00
	Charges sociales du personnel		
	Cotisations personnelles de l'exploitant		16 655,00
	Dotations aux amortissements :		
	- sur immobilisations	486,89	762,27
	- charges d'exploitation à répartir		
	Dotations aux dépréciations :		
	- sur immobilisations		
	- sur actif circulant		
	Dotations aux provisions		
	Autres charges	5,43	2,16
	Total des charges d'exploitation (2)	23 400,59	101 679,73
	RESULTAT D'EXPLOITATION	50 379,56	6 628,07

APR

Compte de Résultat ^{2/2}

		31/12/2022	31/12/2021
	RESULTAT D'EXPLOITATION	50 379,56	6 628,07
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	18,77	
	Total des produits financiers	18,77	
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	6 808,25	
	Intérêts et charges assimilées (4)	262,55	271,18
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	7 070,80	271,18
	RESULTAT FINANCIER	(7 052,03)	(271,18)
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	43 327,53	6 356,89
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		800,00
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		800,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	134,20	
	Total des charges exceptionnelles	134,20	
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	(134,20)	800,00
	PARTICIPATION DES SALAIRES		
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	6 926,00	1 564,00
	TOTAL DES PRODUITS	73 798,92	109 107,80
	TOTAL DES CHARGES	37 531,59	103 514,91
	RESULTAT DE L'EXERCICE	36 267,33	5 592,89

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

APR

COMPTES ANNUELS 2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

ANNEXE

COGEP 

APR

Dispense d'annexe comptable

L'annexe comptable n'a plus à être établie :

- Lorsque l'entité est une personne physique éligible au régime simplifié d'imposition,
- Lorsque l'entité (sauf holding) ne dépasse pas, au titre du dernier exercice comptable clos et sur une base annuelle, deux des trois seuils suivants :
 - Total du bilan 350 000 €
 - Chiffre d'affaires..... 700 000 €
 - Nombre de salariés 10

(Article L 123-16-1 du Code de Commerce)

APR

AAPRC
Société par Actions Simplifiée au capital de 4 000 €
Siège social : 87 rue de la Roquette - 75011 PARIS
RCS PARIS 791 991 334

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 13 JUIN 2023 RÉSOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Présidente et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 36 267,33 € de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice	36 267,33 €
- Autres réserves	20 016,47 €
- Total à affecter	56 283,80 €

Affectation

- Au compte "Autres réserves"	6 283,80 €
- À titre de dividendes	50 000,00 €
- Total affecté	56 283,80 €

Montant – Mise en paiement – Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 12,50 €.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2023.

L'Assemblée Générale prend acte que les actionnaires ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

APR

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 50 000,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % est nul.

Il a en outre été rappelé aux actionnaires que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seront de 11 083,80 euros.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2021	83 000 €	-	-
31 décembre 2020	14 300 €	-	-
31 décembre 2019	20 000 €	-	-

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Annick PICHAVANT-RUTY
Présidente

